



=====



**[CLIQUEZ SUR LA PHOTO DES CO-PRESIDENTS POUR VOIR TOUS LES ALBUMS DE LA CAMPAGNE DU "OUI" A TRAVERS TOUT MADAGASCAR](#)**



MADAGASCAR RINIQUE QUI SERA UTILISE POUR LA PREMIERE FOIS DANS TOUT



MADAGASCAR RINIQUE QUI SERA UTILISE POUR LA PREMIERE FOIS DANS TOUT



# CAMPAGNE REFERENDAIRE POUR LE « OUI »

Vendredi, 08 Octobre 2010 10:41 - Mis à jour Lundi, 01 Novembre 2010 08:10

---







**PROJET DE CONSTITUTION  
DE LA QUATRIÈME RÉPUBLIQUE  
À SOUMETTRE AU RÉFÉRENDUM  
DU MERCREDI 17 NOVEMBRE 2010**

**PRÉAMBULE**

Le Peuple Malgache souverain,  
Affirmant sa confiance en l'Assemblée Nationale,  
Vouloir à promouvoir et à développer son héritage de société  
avoir en harmonie et respectueuse de l'unité, de la richesse  
et du dynamisme de ses valeurs culturelles et spirituelles à tra-  
vers le « fanaly malgache ».

Convaincu de la nécessité pour le peuple malgache de  
redécouvrir son originalité, son authenticité et sa singularité, et  
de s'inscrire dans le millénaire du millénaire tout en conservant  
ses valeurs et principes fondamentaux traditionnels basés sur  
le fanaly malgache qui comprennent « ny filavany, ny fihavanana,  
ny fihangana, ny fihatsiravana ny an'ny », et privilégiant un cadre  
de vie permettant un « vivre ensemble » sans distinction de  
région, d'origine, d'ethnie, de religion, d'appartenance politique, ni de  
sexe.

Conscient qu'il est indispensable de mettre en œuvre un  
processus de réconciliation nationale,

Convaincu que le Fikambanana, organisé en Fambany,  
constitue un cadre de vie, d'émancipation, d'échange et de  
momentanéité participative des citoyens.

Persuadé de l'importance sociopolitique des richesses de la  
faune, de la flore et des ressources minérales à l'usage agricole  
dont la nature a doté Madagascar, et qu'il importe de pré-  
server pour les générations futures,

Constatant que le non-respect de la Constitution ou sa  
révision en vue de modifier le cours des gouvernements au  
détournement des intérêts de la population sont les causes des crises  
politiques,

Constatant la situation géopolitique de Madagascar et sa  
participation volontariste dans le concert des nations, et  
tenant compte, notamment :

- La Charte internationale des droits de l'homme ;
- Les Conventions relatives aux droits de l'enfant, aux  
droits de la femme, à la protection de l'environnement, aux  
droits sociaux, économiques, politiques, civils et culturels,

Conscient que l'épanouissement de la personnalité et de  
l'identité de tout Malgache est le facteur essentiel de dévelop-  
pement durable et intégré dans les conditions suivantes :

- la préservation de la paix, le respect de la solidarité et le  
devoir de préservation de l'unité nationale dans la mise en  
œuvre d'une politique de développement équilibré et harmo-  
nieux ;
- le respect et la protection des libertés et droits fon-  
damentaux ;
- l'instauration d'un État de droit en vertu duquel les gou-  
vernements et les gouvernés sont soumis aux mêmes normes ju-  
diciaires, sous le contrôle d'une justice indépendante ;
- l'élimination de toutes les formes d'oppression, de corrup-  
tion, d'inégalité et de discrimination ;
- la gestion rationnelle et équitable des ressources natu-  
relles pour les besoins de développement de l'être humain ;
- la justice gouvernementale dans le cadre des affaires  
politiques, grâce à la transparence dans le gestion et la respos-  
abilisation des responsables de la gouvernance politique ;
- la séparation et l'équilibre des pouvoirs exécutif, législatif  
et judiciaire ;

les principes démocratiques :

- la mise en œuvre de la décentralisation effective par l'exer-  
cice de la plus large autonomie aux collectivités décentralisées  
tout au niveau des compétences que des moyens financiers ;
- la préservation de la sécurité humaine.

**Titre I**

**TITRE PREMIER  
DES PRINCIPES  
FONDAMENTAUX**

Article 1 - Le Peuple Malgache constitue une nation organisée en  
État souverain, unitaire, républicain et uni.

Cet État porte le nom de « République de Madagascar ».

La démocratie et le principe de l'État de droit constituent le fonde-  
ment de la République. Le gouvernement s'exerce dans les limites de  
son territoire.

Nul ne peut porter atteinte à l'intégrité territoriale de la République.

Le territoire national est indivisible.

Les modalités et les conditions relatives à la vente de terres et au  
travail agricole au profit des étrangers sont déterminées par la  
Loi.

Article 2 - L'État affirme sa neutralité à l'égard des différences reli-  
gieuses.

La laïcité de la République repose sur le principe de la séparation  
des affaires de l'État et des institutions religieuses et de leurs repré-  
sentants.

L'État et les institutions religieuses s'entendent toute interaction  
dans leurs domaines respectifs.

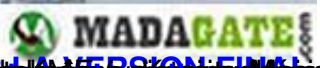
Aucun Chef d'Institution religieuse ne peut  
être partie des instances dirigeantes d'une institution religieuse,  
sans peine d'être déclaré par la Haute Cour Constitutionnelle ou  
l'une des Cours d'Appel de son mandat ou d'en être déchu.

Article 3 - La République de Madagascar est un État républicain  
sur un système de Collectivités Territoriales Déléguées composées  
de Communes, de Régions et des Provinces dont les compé-  
tences et les principes d'autonomie administrative et financière sont  
garantis par la Constitution et définis par la Loi.

Article 4 - La République de Madagascar a pour devise  
« Fihavanana - Fihatsiravana - Fihangana ».

Le système national est le système à trois pouvoirs, le pré-  
sident de la République, le Premier ministre, le Premier  
ministre adjoint, le Premier ministre délégué, les deux  
autres ministres, le secrétaire général et l'Assemblée nationale.

Le langage national est le malgache.



CLIQUEZ SUR LA PHOTO POUR TELECHARGER LA NEWS KONE EN FRANÇAIS









REGIONS DE MADAGASCAR



ELABORATION D'UN PROJET DE LOI CONCERNANT LE NIVEAU D'IMPOT SUR LE REVENU DES FAMILLES A MADAGASCAR









Loisadisele conference de presse, Gjestitiu octobree 2010, itan'ny KMF la révéleina ny Quirera pour













Photo prise par Anthony PAROTONRAINY l'Est, et la région



Observation



NON sans argumentation



NON sans concession



NON... gestuel



OUI pour nous



NON pour nous



"Victoire" du NON



OUI de la jeunesse



Représentants du conseil municipal de RAMAMBAZAFY